

## REUNION PUBLIQUE DU 19 JUIN 2008

Présidence de Mme Josette MICHAUX, Présidente.

MM. GABRIEL et FANIEL siègent au bureau en qualité de secrétaires.

Mme la Greffière provinciale assiste à la réunion.

La réunion est ouverte à 15h36'.

Mme LA PRESIDENTE.- Je déclare la réunion de ce jour ouverte.

Avant de passer la parole aux Chefs de groupe, je tiens à excuser :

- M. le Gouverneur, retenu en raison de la visite officielle de Son Altesse le Prince Albert de Monaco ;
- Mme Ann CHEVALIER et M. Georges PIRE, qui sont en Suisse à un colloque. Mme CHEVALIER doit prendre la parole dans le cadre des assuétudes et plus particulièrement dans le domaine du jeu.

Maintenant, j'interroge les chefs de groupe pour connaître les excusés.

Monsieur BECKERS ?

M. BECKERS.- Nous sommes au complet, Mme la Présidente.

Mme LA PRESIDENTE.- Monsieur GEORGES ?

M. GEORGES.- Je veux excuser l'absence de Marc YERNA, Vincent MIGNOLET, Myriam ABAD-PERICK, Sabine MAQUET et Marc FOCCROULLE et Valérie JADOT, arriveront avec un peu de retard.

Mme LA PRESIDENTE.- Monsieur DODRIMONT ?

M. DODRIMONT.- M. CULOT aura le toupet de nous rejoindre.

Mme LA PRESIDENTE.- Monsieur DRION ?

M. DRION.- M. Jean-Paul BASTIN et M. Pascal ARIMONT, sont excusés.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci.

### **I.- Ordre du jour**

(Voir procès-verbal officiel)

### **II.- Ordre du jour des questions d'actualité**

(Voir procès-verbal officiel)

### **III.- Lecture du procès-verbal de la réunion précédente**

Mme LA PRESIDENTE.- Point 1 de l'ordre du jour. Je voudrais bien un peu de discipline, s'il vous plaît. Je donne la parole à M. le Premier Secrétaire pour la lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 5 juin 2008.

(M. GABRIEL, Premier Secrétaire, donne une lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 5 juin 2008).

Mme LA PRESIDENTE.- Merci. Comme d'habitude, l'approbation du procès-verbal interviendra en fin de réunion.

### **IV.- Vérification des pouvoirs**

**Vérification des pouvoirs d'un conseiller provincial suppléant de la liste CSP de l'Arrondissement de Verviers, district d'Eupen, appelé à siéger en remplacement de feu M. Johann HAAS.**

Mme LA PRESIDENTE.- Mesdames, Messieurs, nous avons aujourd'hui à procéder à la vérification des pouvoirs d'un Conseiller provincial, appelé à siéger en remplacement de feu M. Johann HAAS, de l'Arrondissement de Verviers, District d'Eupen.

Il va d'abord être procédé à la désignation, par voie de tirage au sort, d'une commission spéciale de vérification des pouvoirs composée des Conseillers des arrondissements de Liège, Huy et Waremme ; elle sera composée de 7 membres (conformément aux articles 2 et 4 du Règlement d'Ordre Intérieur). Cette commission sera donc appelée à vérifier les pouvoirs de notre futur collègue. Je vais tirer au sort.

(composition : Mme LAMBINON Monique, M. Frank THEUNYNCK, Mme Valérie LUX, Mme Andrée BUDINGER, Mme Denise LAURENT, Mme M.Claire BINET, Mme Valérie BURLET). Voilà les 7 membres.

Nous allons suspendre nos travaux pendant quelques instants afin de permettre à la Commission que nous venons de désigner de s'acquitter de sa mission. Elle voudra bien se réunir au Salon Louis XV et elle désignera un rapporteur qui nous fera rapport à l'issue de cette commission.

(suspension de séance à 15h45').

(reprise de séance à 15h50').

Mme LA PRESIDENTE.- Après cette interruption de séance, nous reprenons nos travaux. J'invite le rapporteur, Mme Marie-Claire BINET, à nous faire connaître les conclusions de la Commission spéciale de vérification, pour l'arrondissement de Liège.

Mme BINET (à la tribune).- Madame la Présidente, Madame la Greffière, Monsieur le Gouverneur, Mes Chers Collègues, au nom de votre commission, présidée par Denise LAURENT, et composée de Mme Valérie LUX, Valérie BURLET, Mme Monique LAMBINON, Mme Andrée BUDINGER, M. Frank THEUNYNCK et moi-même, j'ai l'honneur de vous faire rapport sur la vérification des pouvoirs d'un conseiller provincial suppléant de la liste CSP de l'arrondissement de Verviers, district d'Eupen afin de pourvoir au remplacement de feu M. Johann HAAS .

Mme Anne MARENNE-LOISEAU, née le 31 décembre 1961, domiciliée à Horweg 4 à 4700 EUPEN, est la première suppléante en ordre utile pour le district d'Eupen de la liste CSP à laquelle appartenait M. HAAS.

Par courriel du 4 juin 2008, Mme Anne LOISEAU a signifié à Mme la Présidente du Conseil provincial qu'elle acceptait le mandat de conseiller provincial devenu vacant.

Il résulte d'une correspondance avec les autorités communales de la Ville d'Eupen du 12 juin 2008 que Mme Anne MARENNE-LOISEAU réunit les conditions d'éligibilité requises et ne se trouve dans aucun des cas d'incapacité ou d'incompatibilité prévus par les dispositions décrétales, à savoir les articles L41-42 A et L2 212/74 tels que modifiés respectivement par décret du 1<sup>er</sup> juin 2006 et du 8 décembre 2005.

C'est ainsi qu'à l'unanimité, votre Commission de vérification des pouvoirs vous propose Mesdames et Messieurs les Conseillers provinciaux d'admettre Mme Anne MARENNE-LOISEAU à la

prestation de serment et de procéder à son installation en qualité de conseiller provincial. Félicitations à l'intéressée.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Mme la Conseillère.

(Applaudissements)

Mme LA PRESIDENTE.- Vous venez d'entendre les conclusions de la commission, je mets les conclusions au vote.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe Ecolo et M. POUSSART.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil accueille notre nouvelle conseillère.

Je rappelle à Mme MARENNE que pour pouvoir assister de plein droit aux conseils de la communauté germanophone, les conseillers qui ont leur domicile dans cette région, doivent prêter serment exclusivement ou en premier lieu en langue allemande. Mme MARENNE, je vous invite à prêter serment.

Mme MARENNE-LOISEAU (de son banc).- Prête serment.

(Ich schwöre Treue dem König, Gehorsam der Verfassung und des Gesetzen des Belgischen Volkes).

(Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du peuple belge).

Mme LA PRESIDENTE.- Je vous remercie. Je prends acte de votre prestation de serment et vous déclare installé dans vos fonctions de Conseiller provincial. Je vous souhaite, Mme MARENNE, la bienvenue dans notre assemblée.

(Applaudissements).

## **V.- Communication de la Présidente**

Mme LA PRESIDENTE.- Suite aux inondations catastrophiques subies par une partie de la population de notre Province, des agents provinciaux ont été appelés à la rescousse.

Au même titre que bien d'autres (agents communaux, pompiers, sécurité civile, etc..), je pense que le Conseil se doit de leur adresser des remerciements bien mérités.

Aussi, je propose de leur envoyer un courrier personnalisé dans ce sens au nom du Conseil. Je demanderai au service de s'appliquer de cette tâche. Je vous remercie. Je crois, en tout cas, que nous pouvons les applaudir.

(Applaudissements).

Je vous signale également qu'une note d'information a été déposée sur vos bancs. Elle concerne la déclaration 2008 de mandats et de rémunération que vous devez adresser à la Région wallonne pour le 30 juin 2008. J'insiste sur l'importance de bien remplir cette déclaration et de lire attentivement les instructions.

(arrêt - Mme la PRESIDENTE attend le silence).

Comme quoi, quand on ne parle même pas, il n'y a personne qui s'en aperçoit. On peut rester comme cela tout l'après-midi éventuellement. CHUT !!

Mme LA PRESIDENTE.- Le Service du Conseil se tient à votre disposition pour d'éventuelles informations complémentaires.

## **VI.- Questions d'actualité**

**Document 07-08/A19 : question d'actualité d'un membre du Conseil provincial relative à l'invitation de professeurs dans l'enseignement supérieur**

(Voir rapport).

**Document 07-08/A20 : question d'actualité d'un membre du Conseil provincial relative au Technibus**

(Voir rapport).

Mme LA PRESIDENTE.- Deux points sont inscrits à l'ordre du jour des questions d'actualité. Un exemplaire desdits documents a été déposé sur vos bancs. Les deux questions sont relatives à l'Enseignement : je vous propose de les regrouper.

Question d'actualité d'un membre du Conseil provincial relative à l'invitation de professeurs dans l'enseignement supérieur et question d'actualité d'un membre du Conseil provincial relative au Technibus.

Vous souhaitez venir à la tribune les auteurs des questions d'actualité ou bien vous estimez que ces questions sont bien sur les bancs et que ça suffit ?

M. DEFAYS (de son banc).- Ma question est claire, Mme la Présidente. J'attendrai bien sûr une réponse précise à ce sujet puisque nous sommes à l'approche d'une rentrée scolaire.

Mme LA PRESIDENTE.- Je vous remercie. Mme CHRISTIANE aussi ? Je vous remercie. M. le Député provincial-Président, je vous donne la parole pour la réponse du Collège provinciaux aux deux questions d'actualité.

M. André GILLES, Député provincial-Président (à la tribune).- Madame la Présidente, Chers Collègues, vous m'interrogez, Mme CHRISTIANE, sur les professeurs invités dans l'enseignement supérieur. Je vous confirme tout d'abord que la Province de Liège a pris dès à présent toutes les dispositions de parfaite organisation de sa Haute Ecole pour l'année académique prochaine. En effet, l'organe de gestion s'est réuni pas plus tard que la semaine dernière.

Il est bien exact que celle-ci fait appel, depuis sa création, à des collaborateurs attestant d'une expertise particulière et qui rehaussent encore le niveau de formation de nos étudiants. Ils sont, bien entendu, choisis par le pouvoir organisateur en fonction de ces compétences et de leur notoriété, et disposent en effet d'aptitudes spécifiques de pointe exercées dans différents domaines des secteurs public et privé.

C'est d'ailleurs de très longue date que notre enseignement supérieur fait appel à de telles compétences particulières appelées « fonctions accessoires ». Le 4 septembre 1996, l'article 30 du décret relatif au financement des Hautes Ecoles a explicitement prévu la possibilité d'engagement de « professeurs invités » à charge de l'allocation annuelle globale.

A cette époque, notre Pouvoir organisateur a estimé judicieux que les membres du personnel titulaires de fonctions accessoires deviennent tout naturellement de tels professeurs invités. Depuis lors et au cours des onze dernière années académiques qui se sont passés depuis, il a ainsi été fait appel à plusieurs nouveaux collaborateurs de haut niveau dans tous les secteurs de pointe où notre Haute Ecole est active, complétant de la sorte le large éventail des compétences multiples déjà présentes au sein de notre personnel enseignant et statutaire.

Ledit décret a aussi prévu que la rémunération soit octroyée par le Pouvoir organisateur.

En date du 14 novembre 1996, la Députation permanente, comme on disait à l'époque, avait donc décidé que les professeurs invités seraient considérés comme conférenciers au sens de l'article 47&1 du statut pécuniaire du personnel enseignant et rémunérés en conséquence par unité de prestations de deux heures. A ce titre, les professeurs invités ne peuvent prétendre à des remboursements de leurs frais de déplacements ou de séjour conformément au règlement provincial en la matière. En outre, il a été précisé que leur rémunération couvrirait également les prestations d'examens et de correction des mémoires de fin d'études.

Actuellement (à l'index du 1<sup>er</sup> février 2008), ces prestations sont rémunérées à hauteur de 73,84 euros l'unité. A titre indicatif, et pour être complet, sachez encore que ce sont 8200 unités qui, pour l'année académique, sont prévues au cadre applicable en septembre 2008 et qui vient d'être approuvé en Commission paritaire et en Organe de gestion ce 17 juin 2008.

En espérant avoir répondu de manière claire à votre question, je vous remercie de votre attention et si vous me le permettez, Mme la Présidente, je vais enchaîner avec la seconde question d'actualité.

Très brièvement et je ne voudrais pas que M. DEFAYS soit vexé de la brièveté de ma réponse mais l'essentiel est la concrétisation, il va bien comprendre et il me connaît assez pour en apprécier, je pense.

Merci de la question. Je m'étais effectivement exprimé de manière favorable quant à l'examen par la sixième commission de l'amendement budgétaire déposé par nos politiques au sujet du projet de création d'un Technibus - mais on reviendra sur l'expression - elle est sympathique mais le mot bus, on peut en reparler.

Notre département de l'Enseignement s'est évidemment attaché à examiner cette proposition et un certain nombre de réflexions sont déjà engrangées, en tout cas explorées en tant que tel notamment quand à l'analyse du choix éventuel par rapport à l'ensemble de secteurs du qualifiant. De quoi va-t-on parler, que va-t-on vanter en plus particulier ? Quand nos activités théoriques et/ou pratiques à développer ? Quant au public cible aussi. Quel public cible va-t-on privilégier plus que d'autres ? Et quand aux partenaires aussi possibles.

Donc, sur des thèmes - je ne vous annonce ici que des têtes de chapitres évidemment - mais derrière ces chapitres, il y a déjà un pré-réflexion, une exploration de ces thèmes qui a été faite et nous sommes bientôt aux vacances, donc je ne développe pas aujourd'hui mais je promets que nous prenons l'engagement de

nous voir début septembre en sixième commission et de débattre de tout cela.

Je pense que nous n'avons pas perdu une année scolaire en la matière puisqu'aussi bien l'amendement budgétaire par définition a été déposé à l'occasion de l'examen du budget, en octobre dernier, donc la rentrée de l'année scolaire 2007-2008 est déjà commencée. Il a été accueilli favorablement, c'est une première. Il a été réfléchi et les thèmes ont été explorés donc je viens de définir les têtes de chapitre et maintenant, je pense que l'on a suffisamment instruit que pour pouvoir nourrir un débat en sixième commission et accueillir les avis des uns et des autres et voir comment on peut avancer. Donc, en septembre sixième commission thématique et si on a un ou deux points à l'ordre du jour « banal » on le met avec. Si on avait plus de points à l'ordre du jour, je préconiserais une sixième vraiment thématique pour bien se concentrer sur le sujet car cela vaut la peine. Voilà, Mme la Présidente, je ne saurai pas dire mieux. Merci de votre attention.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci M. le Député provincial-Président.

#### **VII.- Discussion et/ou vote des conclusions des rapports soumis à la délibération du Conseil provincial**

##### **Document 07-08/128 : Signature de la Programmation 2008 (année de transition) 2009-2011 entre la Province de Liège et le Département des Côtes d'Armor**

(Voir rapport).

Mme LA PRESIDENTE.- Point 3 de l'ordre du jour : document 07-08/128. Ce document a été soumis à l'examen du bureau du Conseil en date du 9 juin 2008. J'invite le rapporteur M. Roger SOBRY à nous en faire connaître les conclusions.

M. SOBRY, rapporteur (à la tribune).- Je vous remercie, Mme la Présidente, mais lors de notre bureau, un commissaire note avec satisfaction que le projet s'adresse à toutes les écoles situées sur le territoire de la Province qu'elles dépendent ou non de l'institution provinciale.

Par ailleurs, un commissaire note que le projet tient compte de l'évaluation de la programmation précédente. Or, nous ne disposons pas de cette évaluation qui nous permette d'apprécier ce qui a pu motiver les changements. Il serait bien de mettre un document de synthèse à disposition des conseillers pour que ceux-ci puissent apprécier vraiment l'évolution.

En ce qui concerne la jeunesse hors des sections scolaires, un commissaire souhaite que l'on développe des agendas 21 locaux.

Ce commissaire note que l'on évoque la charte avec le département du Rhône et demande si ce n'est pas une erreur. Il lui est répondu qu'au contraire il s'agit d'une volonté du département du Rhône de s'associer à cette démarche en matière sociale.

Le même commissaire se réjouit dans la section tourisme de voir se développer les tours pédestres, équestres et cyclo.

Enfin, en matière d'évaluation et de prospective et de la construction d'une démarche commune d'évaluation externe, il est rappelé qu'il ne s'agit pas vraiment d'une évaluation au sens classique du terme. On vise plutôt ici le résultat des échanges entre professionnels du terrain qui transmettent un rapport au pouvoir politique et chaque Député provincial, pour ce qui le concerne peut orienter le partenariat vers de nouvelles initiatives suggérées.

C'est par consensus que le bureau vous propose de ratifier cette charte.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci M. le Conseiller. J'ouvre la discussion générale. Qui souhaite intervenir ? Monsieur BECKERS ?

M. BECKERS (à la tribune).- Madame la Présidente, Chers Collègues, vous disiez bien, Mme la Présidente, que les réponses ont été transmises par mail. Malheureusement, il y a eu un petit problème et je dois la vigilance de ma collègue Claudine RUIZ d'avoir pu en prendre connaissance hier soir parce que je n'étais pas dans les destinataires du mail qui répondait à mes questions.

J'en ai quand même pris connaissance grâce à elle.

M. LACROIX, Député provincial (de son banc).- Paradoxale cela !

M. BECKERS (à la tribune).- Oui. Je ne veux pas dramatiser sur la cause, cela peut toujours arriver, des erreurs.

Simplement, pour intervenir, pour dire que certaines réponses n'ont pas été apportées aux questions que j'avais posées. Que celles où il n'y a pas eu, je pense, de réponses satisfaisantes, la première c'est concernant le rapport d'évaluation des programmes que nous menons avec nos partenaires, dans ce cas-ci les Côtes d'Armor où on m'a bien dit que tout ce travail se faisait dans les services de part et d'autre. On m'a montré qu'il y avait un tas de dossiers et normes dans lesquels on pouvait retrouver des éléments d'évaluation. Ce que je

demandais moi, c'est que il y a un rapport d'évaluation, un rapport synthétique d'évaluation qui soit transmis et qui permette de se rendre compte de quelle manière cette évaluation a pu influencer la suite de la programmation. C'est d'ailleurs, en concordance avec la dernière question que je posais par rapport à cette évaluation externe qui est envisagée entre la Province de Liège et les Côtes d'Armor, tout à la fin du document, et où on explique bien dans la réponse qui nous est donnée que c'est une pratique courante pour les côtes d'Armor de le faire.

Je trouve cela très intéressant mais évidemment, à partir du moment où cela aboutit à un rapport qui puisse être mis à disposition de tous les conseillers provinciaux.

Ceci est pour la partie évaluation.

Maintenant, pour la partie des agendas 21 qui était posée sur le secteur jeunesse hors secteur scolaire, la question était toute simple puisqu'on faisait état d'échanges sur des agendas 21 de part et d'autre. La question portait simplement sur le fait de savoir si, de notre côté, il en existait dans ce secteur. Question à laquelle je n'ai pas eu de réponse. J'ai eu un très long développement sur ce que sont les agendas 21 mais cela je le savais déjà. Mais vraiment pas de réponses à cette question.

Je déplore malheureusement que M. le Député Georges PIRE ne soit pas présent ici ce jour pour y apporter la réponse. Merci.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci M. le Conseiller. Oui, M. le Député-Président.

M. André GILLES, Député provincial-Président (de son banc).- Mme la Présidente, si vous le permettez, de mon banc. Simplement, une volonté d'efficacité parce que la question n'est pas polémique. Je pense que l'on pourrait, en commission, s'engager aujourd'hui à débattre de cela en commission. On peut discuter aussi de l'agenda 21 par rapport à la jeunesse. On pourrait peut être faire une pétition conjointe. On pourrait aussi vérifier point par point de ce qui a été fait et de cela on pourrait voir ce qui doit être amélioré, le cas échéant.

Donc, je pense, que le Bureau n'oublie pas de mettre cela à l'ordre du jour prochainement. Merci.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci M. le Député-Président. Qui souhaite intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe Ecolo, M. POUSSART.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le conseil adopte ladite résolution.

**Document 07-08/141 : Modification n°10 de la représentation provinciale au sein de diverses sociétés et associations - Intercommunale : Services Promotion Initiatives en Province de Liège (SPI+)**

(Voir rapport).

Mme LA PRESIDENTE.- Point complémentaire N°1 de l'ordre du jour : document 07-08/141. Ce document a été soumis à l'examen de la 1<sup>ère</sup> commission en date du lundi 16 juin 2008. J'invite le rapporteur M. CULOT à nous en faire connaître les conclusions. M. CULOT étant absent, c'est M. DODRIMONT qui le remplace. Je vous invite à nous rejoindre à la tribune.

M. DODRIMONT, rapporteur, à la place de Fabian CULOT (à la tribune).- Madame la Présidente, Chers Collègues, votre première commission s'est réunie ce lundi 16 juin 2008 et a examiné le point relatif à la modification n°10 de la représentation provinciale au sein de diverses sociétés et associations et de la SPI+ en particulier.

Suite à la démission de M. le Député président André GILLES de son poste d'administrateur de la SPI+, il est proposé à notre conseil de désigner un nouveau candidat administrateur.

Le nom du candidat proposé n'était toutefois pas encore connu avec certitude lors de la réunion de la commission ni si le nom de notre ami Miguel FERNANDEZ, fut susurré ci et là...

Aucune question n'étant posée, votre première commission a approuvé ce point par 11 voix pour et 4 abstentions. Je vous remercie de votre attention.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci M. le Conseiller. Qui souhaite intervenir ? M. DRION.

M. DRION (à la tribune).- Au niveau de la même intercommunale, est-ce que vous accepteriez en même temps que notre nouvelle collègue remplace Pascal ARIMONT à la SPI+. Est-ce possible ?

Mme LA PRESIDENTE.- Mme MARENNE remplacerait M. ARIMONT à la SPI+ ? Oui, on peut acter ce jour que le changement sera fait.

M. DRION (de son banc).- Merci bien à tous.

Mme LA PRESIDENTE.- Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe Ecolo, M. POUSSART.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le conseil adopte ladite résolution.

**Document 07-08/129 : Première Assemblée générale de l'année 2008 des associations intercommunales à participation provinciale - 3<sup>ème</sup> partie.**

**Assemblées générales du 24 juin 2008 de l'Association intercommunale pour l'exploitation du Circuit de Spa-Francorchamps.**

**Désignation d'un membre représentant de la Province au sein du Collège des Commissaires de l'Association intercommunale pour l'exploitation du Circuit de Spa-Francorchamps**

(Voir rapports).

Mme LA PRESIDENTE.- Point 4 de l'ordre du jour : document 07-08/129. Ce document a été soumis à l'examen de la première commission en date du lundi 16 juin 2008. J'invite le rapporteur Mme ROY à nous en faire connaître les conclusions.

Mme ROY, rapporteur (à la tribune).- votre première commission s'est réunie ce lundi 16 juin 2008 à 18 heures afin d'examiner le point suivant : 1<sup>ère</sup> assemblée générale de l'année 2008 des associations intercommunales à participation provinciale (3<sup>ème</sup> partie doc. 07/08/129).

Il nous est proposé de procéder à l'examen de l'ordre du jour des assemblées générales, à l'adoption des documents y afférents et des comptes annuels 2007. Les 10 sociétés concernées sont les suivantes :

- intercommunale de traitement des déchets liégeois (INTRADEL) ;
- services promotions et initiatives en Province de Liège (SPI+) ;
- société de leasing, de financement et d'économie d'énergie (SLF) ;

- compagnie intercommunale liégeoise des Eaux (CILE) ;
- association liégeoise du gaz (ALG) ;
- centre hospitalier régional de la citadelle (CHR) ;
- centre hospitalier Pelzer la Tourelle (CHPLT) ;
- TECTEO ;
- Association intercommunale pour l'exploitation du circuit Spa-Francorchamps. (ISF).

Concernant la SLF, un commissaire se demande pourquoi la rémunération des membres des organes de gestion est changée à partir de mars 2008 alors que le changement a été réalisé en janvier à la SPI+.

Le Député rapporteur répond que cela vient des différentes interprétations de la loi qui est passée en janvier mais dont la publication au moniteur était incomplète et a donné lieu à plusieurs addenda et errata.

Concernant Spa Francorchamps, un commissaire souhaite obtenir plus d'informations au sujet de la désignation d'un membre représentant la Province au sein du Collège des Commissaires. Le Député rapporteur explique que l'assemblée générale de février a dû être reportée au mois de juin. C'est lors de cette assemblée que doit être désigné un commissaire afin de pouvoir avaliser les comptes 2006. Cette désignation sera temporaire car on procèdera ensuite au renouvellement des statuts comme prévu.

Aucune autre intervention n'ayant eu lieu, le Président de la 1<sup>ère</sup> commission a procédé au vote concernant l'approbation des différents points, les documents présentés et les propositions formulées.

Le résultat du vote est de 11 voix pour et de 4 abstentions. Merci.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Mme la Conseillère. Nous devons, je pense, redésigner un membre au sein du conseil d'administration. Pardon du collège des commissaires. Monsieur GERARD, avez-vous un nom à nous proposer ?

M. GEORGES (de son banc).- Madame PERIN.

Mme LA PRESIDENTE.- Bon, c'est Mme PERIN qui va donc siéger au nom de commissaire. Je vous remercie. Qui souhaite intervenir ? Personne. Monsieur BECKERC, excusez-moi ?

M. BECKERS (de son banc).- Pourrais-je demander la scission du vote.

(tumultes)

M. GILLES, Député provincial-Président (de son banc). Oui, vote séparé ou global. Que pense l'assemblée ?

M. DRION (de son banc).- On est contre la scission.

Mme LA PRESIDENTE. - Ce qui est étonnant, c'est que l'on a arrêté en bloc en commission et maintenant on revient là-dessus.

Je ne comprends pas. A ce moment-là, on a fait aucune remarque. Alors, nous commençons les votes, d'abord par l'Intercommunale de traitement des déchets liégeois (INTRADEL).

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe Ecolo, M. POUSSART.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(voir procès-verbal officiel)

A l'unanimité, le conseil adopte ladite résolution.

Pour le Service promotions et initiatives en Province de Liège (SPI+).

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe Ecolo, M. POUSSART.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Pour la société de leasing, de financement et d'économie d'énergie (SLF).

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe Ecolo, M. POUSSART.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Pour la compagnie intercommunale liégeoise des eaux (CILE).

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe Ecolo, M. POUSSART.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Pour l'Association liégeoise du gaz (ALG).

Qui est pour ? Le groupe PS (-1 M. LEMMENS), le groupe MR, le groupe CDH-CSP, M. POUSSART.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? 1 abstention (M. LEMMENS pour raisons professionnelles).

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte ladite résolution.

Pour le Centre hospitalier régional de la Citadelle (CHR).

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe Ecolo, M. POUSSART.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Pour le Centre hospitalier Pelzer la Tourelle (CHPLT).

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe Ecolo, M. POUSSART.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Pour TECTEO.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, M. POUSSART.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Le groupe Ecolo

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte ladite résolution.

Pour l'Association Intercommunale pour l'exploitation du circuit de Spa-Francorchamps.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, M. POUSSART.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Le groupe Ecolo.

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte ladite résolution.

Pour SLF - Finance.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe Ecolo, M. POUSSART.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Nous votons maintenant pour le bloc.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, M. POUSSART.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Le groupe Ecolo.

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte lesdites résolutions.

**Document 07-08/130 : Compagnie intercommunale liégeoise des eaux (CILE) - Modifications statutaires - Assemblée générale extraordinaire du 24 juin 2008**

(Voir rapport).

Mme LA PRESIDENTE.- Point 5 de l'ordre du jour : document 07-08/130. Ce document a été soumis à l'examen de la première commission en date du lundi 16 juin 2008. J'invite le rapporteur Mme Lydia BLAISE pour nous en faire connaître les conclusions.

Mme BLAISE, rapporteur (à la tribune).- Merci Mme la Présidente. Ce document a été examiné en première commission mais il n'a fait l'objet d'aucune question ni remarque. La commission vous propose donc, par 11 voix pour et 4 abstentions, d'approuver la modification statutaire présentée. Merci.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Mme la Conseillère. J'ouvre la discussion générale ? Qui souhaite intervenir ? Personne. Nous passons au votre de la conclusion de la commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, M. POUSSART.

Qui est contre ? Le groupe Ecolo.

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte ladite résolution.

**Document 07-08/131 : Participation de la Province de Liège à l'Intercommunale du Centre funéraire de Liège et Environs S.C.R.L.**

(Voir rapport).

Mme LA PRESIDENTE.- Point 6 de l'ordre du jour : document 07-08/131. Ce document a été soumis à l'examen de la première commission en date du lundi 16 juin 2008. J'invite le rapporteur, M. Serge ERNST, à nous en faire connaître les conclusions.

M. ERNST, rapporteur (à la tribune).- La première commission avait à l'ordre du jour de ce lundi 16 juin 2008 le dossier de la participation de la Province de Liège à l'Intercommunale du

Centre funéraire de Liège et Environs constituée sous la forme d'une société coopérative à responsabilité limitée.

M. le Député explique qu'avec l'aide de la SPI+ et de la commune de Welkenraedt, l'Intercommunale du Centre funéraire de Liège et environs mène actuellement le projet d'implanter un nouveau crématorium dans l'est de notre Province sur l'ancien site d'extraction des céramiques de Welkenraedt.

Les deux objectifs sont d'éviter la désagréable attente que les familles doivent supporter à certaines périodes de l'année à Robermont et de donner plus facilement accès à ce service aux personnes de l'arrondissement de Verviers.

Il est expliqué que la volonté est de garder une gestion public de la crémation dans notre province pour que les familles en matière de funérailles soient placées sur un strict pied d'égalité, en toute transparence et pour un coût mesuré.

A l'heure actuelle, 20 communes ont accepté d'intégrer l'intercommunale, 20 autres devraient suivre prochainement après délibération du conseil communal et d'autres devraient encore donner leur accord. Un conseiller demande à avoir la liste des communes qui ont adhéré, mais il est précisé que cette liste est en évolution constante.

Un conseiller précise que la commune de Welkenraedt espère grâce à son plan triennal, un financement des voiries d'accès vers le crématorium.

Une conseillère demande si Huy Waremme peut espérer également une telle implantation dans son arrondissement. Il lui est répondu que c'est possible vu les statistiques de crémation en Belgique et le potentiel de développement. Il faut savoir en effet que seul 26% ont recours à la crémation en Wallonie, alors que la Flandre, le chiffre est de 50% et de 60% à Bruxelles. Pour Welkenraedt, 1.000 crémations sont prévues par an.

L'adhésion de la Province qui est sollicitée porte sur une entrée dans le capital de l'Intercommunale à raison de l'euro par habitant. Un mode de financement sera proposé par le Collège et intégré lors de la prochaine modification budgétaire d'octobre si notre conseil marque son accord sur ce projet.

La Commission vous propose par 11 voix pour et 4 abstentions, d'adopter ce projet de résolution.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci M. le Conseiller. J'ouvre la discussion générale. Qui souhaite intervenir ? Monsieur KLENKENBERG. Je vous en prie.

M. KLENKENBERG (à la tribune).- Merci Mme la Présidente, Chers Collègues, tout d'abord, je tiens à remercier le rapporteur de la commission parce qu'il a bien résumé l'ensemble des débats que nous avons eus en commission et franchement je le félicite pour le travail qui a été réalisé.

Je regarde Dominique DRION, je regarde J.Marie BECKERS et j'espère qu'après les interventions que nous aurons ce jour, nous pourrons toutes et tous ensemble une fois de plus montrer que la Province de Liège est à côté des communes. Et l'ami des communes, nous l'avons rappelé dans notre note de politique générale et dans les 22 compétences de notre assemblée.

La crémation en Belgique, quelques chiffres :

- 1991 : 20,7 %
- 2006 : 43,65 %
- Pour Robermont en 2007 : 4.289 défunts incinérés  
Sur les 4.289 , moins de 25% étaient domiciliés dans les trois villes ou communes associées à l'Intercommunale.

Autres chiffres :

- 2006 : 4 jours d'attente pour le moment
- 2008 : 5 jours d'attente  
Prévisions, si nous conservons uniquement Robermont sur le territoire de la Province de Liège
- 2010 : 8 jours d'attente
- 2012 : 13 jours d'attente

Imaginez les familles des défunts si on leur explique demain que si nous ne prenons pas nos responsabilités, ils devront attendre d'ici quelques années 13 à 15 jours avant de pouvoir incinérer leur défunt.

Vous l'avez compris, il y a urgence. Urgence et certes en 1991, lorsque nous avons décidé de créer une intercommunale pour défendre la crémation sur le territoire de la Province, il aurait fallu à l'époque appeler les 84 communes à la cause de la Province de Liège. Cela n'a pas été fait et c'est dommage. On ne réécrira pas l'histoire.

Aujourd'hui, les responsables de l'Intercommunale ont pris leur responsabilité. Dans un premier temps, en 2001, ils sont venus trouvés les autorités communales de Welkenraedt - je n'étais pas encore le bourgmestre - pour nous dire qu'ils cherchaient un site sur l'est de la Belgique, l'est de la Province. Pourquoi ? Simplement parce que ils étaient bien conscients que l'accès au site de Robermont n'était pas simple. Il faut compter cinquante minutes au départ de Welkenraedt et que

la crémation se développait d'une manière plus conséquente sur notre région et qu'il était important à ce niveau là de trouver des solutions.

M. NIX, échevin des travaux connaît bien le dossier. Nous avons entre guillemets la chance sur la commune de Welkenraedt de disposer plus ou moins d'une vingtaine d'hectares à reconverter. Pourquoi à reconverter ? Simplement, parce que à l'époque nous avons une briquèterie nationale, la céramique nationale, que ces sites étaient des sites d'extraction et donc, nous avons toute une série de terrains à disposition qui pouvaient être susceptibles d'accueillir le crématorium. Pour autant que la Région wallonne marque son accord.

Ce qui fut fait puisque la Région wallonne a dit, à partir du moment où on a extrait sur ces sites, il y a deux solutions. Soit les remettre en terrains agricoles, ce qui nous aurait arrangé sur des dossiers tels que la SPI+, soit de trouver un intérêt économique d'activités publiques. Ce qui a été fait. A ce titre, l'intercommunale de Robermont a pu acheter 6 hectares de terrain à un prix tout à fait dérisoire - c'est-à-dire plus ou moins 4 euros le mètre carré. Quand on sait ce que coûte nos terrains sur le territoire à l'heure d'aujourd'hui, ils sont vendus 100 euros pour la construction et 60 euros en activité économique, ce fut vraiment une bonne affaire pour eux.

Qu'est ce que la commune de Welkenraedt avait à gagner d'accepter une antenne du crématorium de Robermont, de l'Intercommunale de Robermont sur son territoire ?

Mais je vous dirais directement RIEN.

Nous n'avons aucun intérêt direct. Aucun intérêt direct, si ce n'est la volonté comme on le fait depuis longtemps dans nos régions, d'aider l'ensemble de nos concitoyens comme vous le faites toutes et tous dans vos communes.

Premier élément est, si hier, Welkenraedt n'avait pas adhéré à l'Intercommunale, il eut été probable qu'un privé vienne s'implanter chez nous et donc, nous serions rentrés en concurrence avec une intercommunale publique - Robermont - que nous apprécions tous pour son excellent travail.

Deuxième élément, c'est que j'ai toujours eu l'intime conviction qu'il fallait que toutes et tous ensemble, que ce soit au Conseil provincial, dans nos communes, on essaie de développer des outils en commune dans l'intérêt du citoyen et j'y reviendrai à la fin de mon exposé.

Parce que je pense que la Province de Liège sera le moteur de cette initiative et je vous l'expliquerais plus loin. Je pense

qu'indiscutablement on nous regarde aujourd'hui et la moitié des communes de la Province de Liège et la Région wallonne attendent de voir ce que nous allons décider.

Bref, vous le voyez, si ils ont décidé de venir s'implanter à Welkenraedt, la commune de Welkenraedt s'est aussi engagée à leur côté. C'est ainsi que dans les plans d'investissement - et je peux vous les fournir - vous allez constater que rien que ma petite commune de 9.000 habitants a déjà accepté de dépenser 700.000 Euros pour l'implantation de ce crématorium dont 400.000 sur fonds propre. 400.000 sur fonds propre, 300.000, je l'ai dit tout à l'heure via le plan triennal, nous avons modifié notre plan triennal pour que des voiries d'accès puissent être réalisées. Donc, vous constatez que 700.000 euros sur le territoire de la commune de Welkenraedt, ce n'est pas une petite chose sur un extraordinaire, sur un budget, tel que celui dont nous avons la charge à Welkenraedt.

Alors, aujourd'hui, on demande à la Province d'adhérer. Adhérer un projet de solidarité, un projet qui permettra à chacun et chacune d'entre-nous, de nos familles, de voir ce service pouvoir se développer sur l'ensemble du territoire de la Province de Liège. Evidemment, lorsque le site de Welkenraedt sera opérationnel, on va libérer des espaces sur Robermont pour que les habitants des communes concernées sur Liège - aujourd'hui Liège et Huy/Waremme - probablement comme l'a dit le rapporteur, après demain un site sur l'arrondissement de Huy/Waremme, nous allons permettre à tous de pouvoir vivre ce deuil d'une manière correcte et de ne pas attendre par exemple, deux semaines.

Je me suis permis de reprendre le rapport qui est à votre disposition, rapport de l'intercommunale et en son point 7, il n'y a qu'une vingtaine de lignes que je souhaite vous lire.

Un service public de qualité au service de tous les citoyens.

La défense d'un service public dont personne ne songerait à nier l'essentialité passe, c'est évident, par la reconnaissance de sa qualité, de la valeur du service rendu.

Depuis la création de l'Intercommunale, ses différents responsables et l'ensemble de ses agents ont toujours eu pour préoccupation majeure l'amélioration de l'accueil et du confort affectif des familles endeuillées. Aucune décision importante n'a été prise qu'en faveur de cet objectif.

L'appel qui est officiellement lancé en direction des autorités politiques responsables de la Province de Liège et des villes et communes situées sur son territoire pour qu'elles

figurent au rang des associés de l'Intercommunale s'inscrit dans la même voie.

Même si nul ne devrait jamais pouvoir remettre en cause le droit de chacun à décider librement et en toute conscience du choix de ses funérailles et de la destination finale de sa dépouille mortelle, force est de constater que dans un proche avenir, la crémation supplantera l'inhumation comme mode de sépulture.

Des mentalités ont évolué : d'autres ont changé radicalement. Aux considérations philosophiques de naguère ont succédé des motivations qui ressortissent davantage du domaine socio-économique.

Les problèmes liés à la « surpopulation » des cimetières existants, à l'implantation de nouveaux, au coût de leur entretien, s'y sont ajoutés pour les responsables municipaux.

Raison de plus diront certains pour participer au développement de la crémation. Peut être, mais sans jamais perdre de vue l'obligation morale de mettre tout en œuvre pour conserver à l'acte crématisiste toute son humanité, tout le respect et la considération qui doivent l'accompagner.

Sans jamais perdre de vue l'obligation morale de mettre tout en œuvre pour conserver un acte crématisiste toute son humanité et tout le respect de la considération qui doivent l'accompagner.

Les services publics resteront toujours les meilleurs sinon les seuls garants en la matière.

Rien que pour cette dernière raison, je pense qu'il est important que la Province de Liège soit partenaire des communes. Dans notre note de politique générale, la Députation permanente nous l'a déclaré, nous l'a dit, aujourd'hui 84 communes en Province de Liège - j'ai ici et ça date de 12H27 aujourd'hui - la liste des communes qui viennent déjà d'une manière ou d'une autre pour décision du conseil communal, par décision du collège communal, je ne vous les citerai pas mais je peux déjà vous dire qu'au-delà des trois communes qui étaient associées, c'est-à-dire Liège, Herstal et Welkenraedt, 42 communes viennent de répondre positivement. On peut considérer qu'il y a une dizaine qui sont déjà en attente. A l'heure actuelle des choses, il y en a déjà 45 qui ont dit oui. Que l'on arrivera vraisemblablement avant la fin du mois de juin à 50 ou 55 communes et que nous continuerons tout l'été à rencontrer les collèges communaux des différentes communes. Nous voulons convaincre que cette matière reste une spécificité publique, reste une spécificité locale et provinciale et moi, j'ai l'intime conviction qu'à ce niveau là, nous avons un

rôle à jouer. Au-delà du rôle que nous jouons dans différents secteurs d'activité.

Aujourd'hui, j'en appelle à chacun d'entre vous pour que la Province soit partenaire du projet, qu'elle en soit le ciment, qu'elle en soit aussi le moteur. Il y a encore des portes qui doivent s'ouvrir et notamment la Région wallonne qui doit modifier son plan triennal au mois de septembre pour encore permettre de reprendre des investissements.

On vous expliquera l'intérêt de ces investissements qui ne seront pas directement des investissements locaux.

J'ai deux collègues ici, Ysabelle et Jean-Luc, qui savent bien de quoi je parle puisque ce sont nos investissements complémentaires que nous acceptons de prendre en charge parce que évidemment, on ne va pas installer un tel site en plein centre d'une localité, donc, il a fallu créer des voiries d'accès directs. Si Welkenraedt a été choisi, je vous l'ai dit, c'est parce que nous avons la chance d'avoir des terrains à réaffecter. On est excessivement bien situé géographiquement. A ce niveau là, nous sommes proches de la Communauté germanophone. Qu'il est évident que l'ensemble du personnel qui travaillera là-bas sera parfait bilingue et que nous prouvons une fois de plus que la Province a un rôle à jouer au niveau de partenariat avec les communes et surtout d'être le moteur d'une initiative qui a bien dépassé l'ensemble du territoire Province de Liège puisque l'on sait que du côté allemand et du côté Luxembourgeois, il seraient prêts aussi à être partenaire de notre projet, de nos infrastructures qui seraient à leur disposition demain.

L'équilibre financier sera sûrement atteint. On connaît les moyens financiers dont l'intercommunale dispose. Mais je pense qu'il est important d'avoir une montée en capital via la Province, via les Communes et nous permettre d'en faire une de plus mais oh combien est telle importante, une intercommunale importante. Je vous remercie.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci M. le Conseiller. Qui désire intervenir ? Monsieur DODRIMONT.

M. DODRIMONT (à la tribune).- Madame la Présidente, Chers Collègues, juste quelques mots pour appuyer avec force le plaidoyer de notre collègue Claudy KLENKENBERG par rapport à cette problématique. Cette intervention que la Province de Liège pourrait faire aux côtés des communes. Il l'a rappelé, je pense que la Province s'inscrit une fois de plus dans son rôle d'ami des communes, il l'a très bien dit.

Je voudrais simplement attirer l'attention de chacun des municipalistes ici présents qu'une crémation se révèle d'être

quelque chose particulièrement intéressante pour les communes. La crémation, c'est pour les services communaux d'un coût nettement inférieur que ce que peut constituer une inhumation traditionnelle.

Je pense qu'il faut être attentif à ce point en particulier. Je crois qu'il n'est pas inintéressant, pour le conseil d'administration de l'Intercommunale, qui va faire un tour des différentes municipalités qui sont encore un peu hésitantes quant à une adhésion, de rappeler cela aux communes en matière du coût du personnel, en matière aussi de gestion du territoire. Il est clair que nos cimetières commencent parfois à manquer aussi d'un peu de capacité et donc, il est intéressant de voir aussi une solution de substitution qui peut être tout à fait dans des conditions dignes et qui correspondent aux volontés des défunts.

Je pense que nous devons soutenir évidemment l'initiative prise par l'Intercommunale dans son souci d'étendre son capital aux communes mais aussi à la Province, il y va de l'intérêt de tous ceux qui défendent les pouvoirs locaux. Je vous remercie.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci M. le Conseiller. Monsieur DRION.

M. DRION (à la tribune).- Madame la Présidente, Chers Collègues, il est des dossiers qui méritent un plaidoyer en profondeur. Il est d'excellents dossiers qui ne méritent pas autant de temps que cet après-midi.

Très simplement, vous m'interpelez à titre personnel, je vais vous répondre comme riverains du crématorium de Robermont, comme mon ami Gérard GEORGES, parce que je pense que nous sommes les plus proches, après nous aussi, le député provincial Paul-Emile MOTTARD, nous n'avons vraiment aucun problème ni philosophique ni d'investissement.

Vous avez l'air de craindre d'un non soutien au projet, je vous rassure que mon groupe va ratifier la proposition. A une condition fondamentale et essentielle, c'est que vous aidiez le Conseil provincial et son grief a bien relire le projet des statuts. Par ce que, sur 8 points au moins, l'institution provinciale n'est pas respectée dans les projets de statuts quelque soit le respect que j'ai à l'égard du notaire instrumentant et qui habite aussi à Grivegnée.

Cela étant dit, je pense qu'il faut un peu moduler la délibération pour permettre demain à la Province d'être respectée à un certain nombre du stade du processus.

Permettez moi pour être bref de ne pas vous citer les 8 points. Je les ai communiqués à Mme la Greffière en toute simplicité au nom de mon groupe. Mais soyez rassurés, nous serons

derrière ce projet voire devant ce projet puisque je suis heureux d'entendre M. DODRIMONT qui n'est ni à l'exécutif de Liège ni, sauf erreur, à Herstal, ni presque pas à Welkenraedt, rejoindre le projet. C'est donc une belle solidarité pour développer ce projet que nous ratifions.

J'ai dit je vous remercie.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci M. DRION. Monsieur GILLES ? Je vous en prie.

M. André GILLES, Député provincial-Président (à la tribune).- Sans frustrer mon Collègue, Julien MESTREZ, j'ai entendu les statuts ainsi modifiés. Les statuts sont les statuts originaux qu'il faudra modifier. Je pense que nous pourrions, dans notre délibération, peut être la demander, la sortir effectivement avec cette précaution liminaire, de dire sous condition résultant à quelque que sorte, de dire « article 2, adopter les statuts de cette intercommunale sous réserve qu'ils soient adaptés en considération de l'entrée de la Province dans l'association ».

Il faut que nous nous fassions respecter. Ce ne sont pas déjà des statuts adaptés en vue de la création de Welkenraedt qu'on a sous les yeux mais ce sont des statuts originels. Il est évidemment que, dans la mesure où la Province entrerait dans le jeu, il est clair qu'il faut adapter le texte des statuts. Nous pourrions dire que nous y adhérons à la condition que les statuts soient adaptés en fonction de notre entrée. Voilà, je pense que notre délibération devra contenir cette précaution là. Merci.

Mme LA PRESIDENTE.- Qui souhaite encore intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe Ecolo, M. POUSSART.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

**Document 07-08/132 : Propositions de modifications des règlements organique et d'ordre intérieur de l'Espace BELVAUX**

(Voir rapport).

Mme LA PRESIDENTE.- Point 7 de l'ordre du jour : document 07-08/132. Ce document a été soumis à l'examen de la 4<sup>ème</sup> commission en date du lundi 16 juin 2008.

J'invite le rapporteur Mme Isabelle FRESON à nous en faire connaître les conclusions.

Mme FRESON, rapporteur (à la tribune).- Madame la Présidente, Chers Collègues, votre quatrième réunion s'est réunie ce mardi 17 juin pour analyser le document 07-08/132. Ce document reprenait les modifications du règlement organique et du règlement d'ordre intérieur de l'Espace Belvaux.

Le Député en charge a insisté sur le fait que ces modifications étaient de 3 types : précision, toilettage et mise en conformité.

Le Président a ensuite proposé aux commissaires de poser leurs questions ce qui fut fait. Un premier commissaire demande pourquoi le comité de gestion ne s'est plus réuni depuis 8 ans.

Ce même commissaire demande ensuite quelques précisions concernant la procédure de réservation et s'étonne que certains éléments se trouvent dans un règlement et d'autre dans le second. Pourquoi ne fait tout rassembler dans un seul et même texte. Quelle est l'utilité d'avoir deux textes ?

Il a été répondu à ce commissaire que ces deux textes existaient et que l'on avait fait que les adapter et les actualiser. Mais qu'il serait effectivement intéressant de n'en avoir plus qu'un.

Un autre commissaire pose la question de savoir si le taux d'occupation variait beaucoup en fonction des mois. La réponse à cette question est que l'on constate une fréquentation relativement constante durant les mois scolaires mais que durant les mois de juillet et août, c'est beaucoup plus calme.

Votre quatrième commission s'est clôturée par un vote à l'unanimité moins 3 abstentions. Je vous remercie.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Mme la Conseillère. J'ouvre la discussion générale. Qui souhaite intervenir ? Mme BURLET.

Mme BURLET (à la tribune).- Merci Madame la Présidente, Chers collègues, le groupe CDH-CSP compte s'abstenir pour la raison suivante : l'objectif des modifications proposées est de clarifier les règles pour les utilisateurs de l'espace afin de limiter un maximum de conflits.

Les documents présentés, comme nous l'avons relevé en commission, ne nous paraissent pas apporter les précisions souhaitées notamment en matière de modalités de réservation. Nous proposons un report du point qui permettrait de clarifier les contenus, d'une part du règlement organique et d'autre part du R.O.I. Je vous remercie.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Mme la Conseillère. Qui souhaite encore intervenir ? Personne.

Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe Ecolo, M. POUSSART.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Le groupe CDH-CSP.

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte ladite résolution.

**Document 07-08/134 : Modifications de structures dans l'Enseignement secondaire provincial de plein exercice et en alternance au 1<sup>er</sup> septembre 2008**

(Voir rapport).

Mme LA PRESIDENTE.- Point 8 de l'ordre du jour : document 07-08/134. Ce document a été soumis à l'examen de la sixième commission en date du mardi 17 juin 2008. J'invite le rapporteur Mme Monique LAMBINON à nous rejoindre à la tribune. C'est M. DEFAYS qui la remplacera.

M. DEFAYS (à la tribune).- Madame la Présidente, Chers Collègues, votre sixième commission s'est réunie ce 17 juin et a examiné le document 07-08/134 à propos de l'objet repris sous rubrique.

Un tableau annexé au projet de résolution reprend les programmations, les transformations, les réouvertures, les dérogations et les fermetures et/ou suspensions de certaines options dans l'enseignement provincial au 1<sup>er</sup> septembre 2008.

La première question portera sur la dérogation envisagée pour l'option électromécanique à l'IPES de Hesbaye. Cette formation est reconnue comme porteuse d'emplois. Comment comprendre alors une demande de dérogation ? Tout en reconnaissant le bien-fondé de la remarque, le directeur de

l'institut déplore le manque d'intérêt des étudiants pour ces études. Le nombre d'inscrits diminuant, la dérogation permettra aux élèves de parachever leur formation.

La deuxième question concernera l'IPES de Herstal et plus particulièrement la programmation d'une option Vendeur-Retoucheur. Cette formation s'inscrit dans un créneau porteur d'emplois et devrait, selon la direction, être utile à des jeunes qui obtiennent un travail de vendeur dans des commerces proches de la mode.

La troisième question se voudra plus une réflexion sur les études dans l'enseignement technique et professionnel. Comment pourrait-on organiser notre enseignement technique et professionnel afin qu'il rencontre, dans l'avenir, les demandes pointues des entreprises ? Mieux former les étudiants empêcherait certains décideurs de se tourner vers l'étranger pour y trouver de la main d'œuvre plus qualifiée exprime comme point de vue un commissaire.

Cette remarque reçoit l'approbation des responsables présents.

Il faut cependant savoir que les options retenues par notre enseignement provincial sont imposées au travers d'un catalogue de possibilités. En outre, depuis quelques années la population estudiantine s'oriente plus vers un enseignement de type général et l'on constate malheureusement un rejet pour des formations dites techniques et professionnelles. Les options pourraient être là, encore faudrait-il que des élèves s'y inscrivent.

Madame la Présidente, Chers Collègues, votre sixième commission vous propose par 6 voix pour, 0 voix contre et 3 abstentions d'adopter le projet de résolution annexé au rapport du Collège provincial et relatif aux modifications de structures de l'enseignement secondaire provincial de plein exercice et en alternance au 1<sup>er</sup> septembre 2008.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci M. DEFAYS. J'ouvre la discussion générale. Qui souhaite intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe Ecolo, M. POUSSART.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

**Document 07-08/135 : Ouverture de nouvelles formations par les Instituts d'Enseignement de Promotion sociale**

(Voir rapport).

Mme LA PRESIDENTE.- Point 9 de l'ordre du jour : document 07-08/135. Ce document a été soumis à l'examen de la sixième commission en date du mardi 17 juin 2008. J'invite le rapporteur M. DESMIT à nous en faire connaître les conclusions de la commission.

M. Abel DESMIT, rapporteur (à la tribune).- Madame la Présidente, Chers Collègues, le 17 juin, votre sixième commission a examiné le document 07-08/135. Il présente des formations déjà ouvertes ainsi que la création d'autres en vue de l'année prochaine.

Diverses questions sont posées par différents membres de la commission. J'en ai recensé 4 :

1. en fonction de quels critères propose-t-on les créations de sections et d'unités de formation ? Il est répondu que cela tient compte

- . des besoins nouveaux ;
- . du marché économique ;
- . de la demande d'étudiants mais aussi des partenaires employeurs potentiels ;

Il est précisé qu'on ne peut rouvrir des sections que l'on retrouve en plein exercice.

Les différents modules sont capitalisables et débouchent sur une épreuve intégrée.

On transforme aussi certaines formations de régime 1 en régime 2. Exemple : graduat - bachelier mais il faut correspondre aux études de plein exercice. Inconvénient : la durée des études peut s'étaler sur 4 voire 5 ans.

2. Qu'en est-il des cours d'alphabétisation ? On organise des cours généraux pour un public qui ne possède pas de CEB tout en y incluant des cours d'alphabétisation.

3. Dans le processus de formation des enseignants propose-t-on des formations spécifiques à certaines fonctions ? On propose beaucoup de formations mais peut être que certaines fonctions sont moins ciblées.

4. Envisage-t-on la programmation de formations intensives en langues car via le secteur privé, le coût est élevé ?

On organise des formations, mais le plus souvent avec un partenaire privé, car il est difficile de concilier contraintes scolaires et recrutement de formateurs.

Une solution pourrait être envisagée, y compris l'immersion durant la période des vacances et en faisant appel, pourquoi pas, à des professeurs de langues retraités.

Plus aucune question n'étant posée, c'est par 8 voix pour et 3 abstentions que votre sixième commission vous propose d'adopter le projet de résolution relatif à l'ouverture de nouvelles formations par les Instituts provinciaux d'Enseignement de Promotion Sociale. Merci.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci M. DESMIT. J'ouvre la discussion générale. Qui souhaite intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe Ecolo, M. POUSSART.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel)

A l'unanimité, le conseil adopte ladite résolution.

**Document 07-08/137 : Services provinciaux : Marché de travaux - Mode de passation et conditions de marché pour la rénovation de la ventilation du laboratoire de chimie organique de la Haute Ecole André Vésale.**

(Voir rapport).

Mme LA PRESIDENTE.- Point 10 de l'ordre du jour : document 07-08/137. Ce document a été soumis à l'examen de la huitième commission en date du lundi 16 juin 2008. J'invite le rapporteur M. Karl-Heinz BRAUN à nous en faire connaître les conclusions.

M. BRAUN, rapporteur (à la tribune).- Madame la Présidente, Chers Collègues, en ce lundi 16 juin 2008, votre huitième commission a examiné le projet de résolution 07-08/137 concernant le mode de passation et les conditions de marché pour la rénovation de la ventilation du laboratoire de chimie organique de la Haute Ecole de la Province de Liège André Vésale.

Après avoir entendu les explications de la directrice générale, un commissaire pose une question relative à la

résistance au feu de l'installation. Il nous est répondu que l'installation comporte deux clapets anti-feu et qu'elle se trouve pour la plus grande partie à l'extérieur du bâtiment. Le risque de dommages dû au feu serait donc minime.

Un autre commissaire pose une question relative au bruit développé par cette ventilation. Le directeur nous explique que cette installation est pratiquement inaudible à l'intérieur et que les composants qui se trouvent à l'extérieur sont équipés d'écrans anti-bruits. Après quoi on est passé au vote, à savoir 9 voix pour et 5 abstentions.

Votre huitième commission vous propose donc d'adopter le projet de résolution décrit dans le document 07-08/137.

Ich danke für Ihre Aufmerksamkeit.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci M. le Conseiller. J'ouvre la discussion générale. Qui souhaite intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe Ecolo, M. POUSSART.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

**Document 07-08/133 : Modifications des statuts de la SCRL « Habitations sociales de St Nicolas »**

(Voir rapport).

Mme LA PRESIDENTE.- Point 11 de l'ordre du jour : document 07-08/133. Ce document a été soumis à l'examen de la cinquième commission en date du jeudi 19 juin 2008. J'invite le rapporteur Mme RUET à nous en faire connaître les conclusions.

Mme RUET, rapporteur (à la tribune).- Madame la Présidente, Chers Collègues, votre cinquième commission s'est réunie ce jeudi à 15H15'. L'ordre du jour étant modifications des statuts de la SCRL « Habitations sociales de St Nicolas ». Mise en conformité des statuts, il s'agit principalement de l'article 22 concernant les jetons de présence des membres du conseil d'administration et du Président et Vice-Président.

La cinquième commission a procédé au vote et celui-ci a demandé comme résultat un vote à l'unanimité.

Mme LA PRESIDENTE.- Je vous remercie Mme la Conseillère. J'ouvre la discussion générale. Qui souhaite intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe Ecolo, le groupe CDH-CSP, M. POUSSART.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le conseil adopte ladite résolution.

**Document 07-08/136 : Fonds des pensions provinciales - Affiliation de la Province à un Organisme de Financement de Pensions agréé répondant aux dispositions de la loi du 27 octobre 2006 relative au contrôle des institutions de retraite professionnelle**

(Voir rapport).

Mme LA PRESIDENTE.- Point 12 de l'ordre du jour : document 07-08/136. Avant d'aborder ce point, le Conseil provincial prend acte que M. le Député provincial - Président André GILLES se retire pour ce point de l'ordre du jour.

Ce document a été soumis à l'examen de la septième commission en date du mercredi 18 juin 2008. J'invite le rapporteur Mme Denise BARCHY à nous en faire connaître les conclusions.

Mme BARCHY, rapporteur (à la tribune).- la septième commission s'est réunie le 18 juin 2008 pour examiner le point 07-08/136 dont l'objet est « le fonds de pension provincial-financement des pensions des députés provinciaux - adhésion à une institution de retraite professionnelle ».

Elle s'est tenue en présence de deux représentants de la société OGEOFUND qui ont répondu aux questions des commissaires.

Il est d'abord rappelé que le budget provincial prend en charge les pensions des députés provinciaux. En adhérent à OGEOFUND, le financement et la gestion seront confiés à un organisme extérieur. Ce qui sera intéressant pour le budget

provincial. Il faut déterminer les modalités de transfert des fonds.

Un commissaire pose une question en précisant qu'elle n'a pas un lien direct avec l'objet du dossier mais la réponse peut influencer le vote. Il s'inquiète de la représentation au sein de l'exécutif des organes de gestion de ce fonds. Comment seront désignés les administrateurs ? M. le Député répond que ce n'est pas l'objet du dossier de ce jour. Celui-ci est l'affiliation à l'institution de retraite professionnelle OGEOFUND et, dans un premier temps, pour le financement des pensions des députés provinciaux.

Un commissaire précise que ce type d'organisme doit être agréé, reconnu et contrôlé par la Commission bancaire et financière des assurances. Ce qui est le cas d'OGEOFUND qui offre donc toutes les garanties. Chaque administrateur obtient un agrément individuel.

Un autre commissaire regrette de ne pas avoir lu dans le texte le nom des membres fondateurs. Il n'est pas écrit non plus que d'autres pouvoirs publics tels les communes, CPAS ou intercommunales pourraient adhérer à OGEOFUND. Il lui est répondu que cela est tout à fait possible et qu'il existe déjà des contacts avec certaines communes de la région liégeoise. Un commissaire estime qu'il faudrait conseiller aux communes de s'affilier car à terme, elles connaîtront des problèmes pour le paiement des pensions des bourgmestres et échevins.

Il n'y a plus d'autres questions. La septième commission vous propose d'adopter le projet de résolution relatif à l'adhésion de la Province à l'institution de retraite professionnelle OGEOFUND par 9 voix pour et 4 abstentions. Merci.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Mme la Conseillère. J'ouvre la discussion générale. Qui souhaite intervenir ? Monsieur GEORGES. Je vous en prie M. le Conseiller. Monsieur BECKERS, oui, après.

M. GEORGES (à la tribune).- Madame la Présidente, Chers Collègues, en ce qui concerne ce dossier, pour des raisons techniques, en accord avec mon groupe et Ami Philippe DODRIMONT, chef de groupe MR, nous vous proposons de désigner, à l'article 4, de notre résolution de remplacer le nom de Mme Ann CHEVALIER par M. Christophe LACROIX en qualité de représentant permanente de la Province de Liège, auprès de l'Institution de retraite professionnelle OGEOFUND.

En effet, il s'agit plus d'un dossier technique financier que d'un dossier pur pensions.

Cet amendement que nous vous remettons, Mme la Présidente, avec le groupe MR, rejoint tout simplement une scène logique en fonction des responsabilités de chacune et de chacun. Merci Mme la Présidente.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci M. GEORGES. Monsieur BECKERS, je vous en prie.

M. BECKERS (à la tribune).- Madame la Présidente, Chers Collègues, nous avons pris connaissance du rapport sur ce point et je souhaiterais apporter quelques petites précisions notamment pour une des questions que j'avais posée et qui concernait la représentation dans l'exécutif de ce fonds. La question très précise que je posais était de savoir s'il existait encore des représentations via des sociétés et non par des personnes. J'avais bien précisé que ma question n'était pas en plein dans le sujet mais avait quand même un rapport avec ce sujet et donc, on m'a répondu que ce n'était pas dans le sujet. Voilà. Donc, je n'ai pas eu de réponse par rapport à cela mais je souhaitais préciser plus amplement qu'elle était cette question.

Je pense qu'il y a eu une petite omission par rapport à une question que ma collègue Lydia BLAISE a posée en fin de commission et qui concernait le fait de savoir si il était prévu dans la convention avec ce fonds de pension, qu'on y prévoit des clauses sociales et éthiques.

Un des représentant a d'abord répondu que ce n'était pas l'objet non plus de ce fonds de pension de s'occuper de ce genre de clause. Par contre, l'autre représentant a dit que ce n'était pas impossible que la Province définisse un certain pourcentage de placements éthiques ou sociaux avoir dans l'air du temps.

Je pense que c'est important à savoir et que si nous nous orientons vers une convention avec ce fonds de pension, ce serait utile d'y réfléchir.

Globalement, en fonction des informations que nous avons pour le moment, nous ne nous prononcerons pas favorablement sur ce projet. Je vous remercie.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci M. BECKERS. Monsieur DRION ?

M. DRION (à la tribune).- Merci Madame la Présidente. Pour faire bref, vous m'autoriserez à sortir au moment du vote pour des raisons de déontologie mais je dois pendant un instant quand même me préoccuper des intérêts de notre institution.

Premier intérêt, c'est le respect de notre règlement d'ordre intérieur et lorsqu'une commission ratifie à la majorité une

délibération, il n'est évidemment pas question sauf intérêt public, de modifier la délibération.

Je dirais bien que l'amendement déposé vient un peu tard.

Deuxièmement, plus fondamentalement, le débat concerne les pensions du collège provincial. Celles et ceux qui étaient hier, celles et ceux qui sont aujourd'hui et demain, sinon je pense que c'est un dossier qui appartient évidemment essentiellement à celle qui au Collège provincial a reçu la confiance de la majorité et donc qui porte le dossier des pensions. Je pense donc que l'amendement est, à titre principal, non recevable, à titre subsidiaire, non fondé, cela étant dit, je me retire.

(M. DRION quitte la séance).

Mme LA PRESIDENTE.- Merci M. le Conseiller. Monsieur DODRIMONT ? Monsieur le Député répondra après.

M. DODRIMONT (à la tribune).- Merci Mme la Présidente, juste un mot pour préciser ce qui n'apparaissait peut être pas dans le rapport de notre commissaire que la proposition de modification de la délibération a bien été proposée en commission. Il a été question déjà, par l'intermédiaire de M. SOBRY, de faire état de cette proposition de modification. Pour le reste, simplement je m'inscris aux côtés de mon collègue Gérard GEORGES pour appuyer cette demande de modifications qui démontre, si le besoin en est, toute la confiance que mon groupe peut placer à la personne de M. Christophe LACROIX, notre député provincial chargé des finances de notre institution et qui démontre la bonne cohésion qui existe au sein de cette majorité provinciale. Je vous remercie.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci M. le Conseiller. Monsieur DEFAYS.

M. DEFAYS (de son banc).- Madame la Présidente, de mon banc, je pense que notre collègue DODRIMONT a à moitié raison puisque la proposition faite n'a pas eu de vote en commission sur cette modification du document qui était présenté en commission. Plus fort encore, la commission s'est exprimée sur le dossier tel qu'il était, à savoir la responsabilité de Mme CHEVALIER dans cette mission. Donc, je pense, la réflexion de Dominique DRION reste tout à fait entière.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci M. DEFAYS. Nous allons donner la parole à M. le Député. Je vous en prie.

M. Christophe LACROIX, Député provincial (à la tribune).- Merci Madame la Présidente, Chers Collègues, tout d'abord rappeler l'affiliation et la demande d'affiliation à ce projet visent à améliorer les finances de la Province de Liège.

Jamais, jamais, le collège provincial ne me proposerait une solution risquée pour le futur des finances provinciales.

Je tenais à le rappeler à toutes et à tous même si, il n'y a pas eu de polémique à ce sujet en commission.

Deuxième chose, l'aspect est tout à fait légal et plus que légal, il bénéficie en outre de protection renforcée puisque OGEOFUND, les réserves qui sont placées, les fonds qui sont placés, font l'objet d'une surveillance étroite de la commission bancaire et financière. Donc, je crois que c'est un gâche de sérénité pour notre institution de voir non seulement ces biens fructifier mais avec le contrôle d'autorités supérieures indépendants.

Troisièmement, sur la question qui a été reformulée par M. BECKERS, il va de soi qu'effectivement qu'une fois que la demande d'affiliation - c'est sur quoi nous allons nous prononcer - est approuvée par le conseil provincial et puis approuvé par le conseil d'administration d'OGEOFUND. Il va de soi qu'il y a une convention de gestion des fonds à mettre en œuvre.

Dans cette convention de gestion, effectivement, les placements doivent faire l'objet d'une réflexion. Ils doivent faire l'objet d'une réflexion qui est, in fine, à nouveau visé par la commission bancaire et financière qui doit arrêter tous placements qui pourraient être considérés comme placements à risque.

Loin de moi de penser qu'un placement éthique est un placement à risque. Je dirais même qu'à contrario, un placement éthique est certes sur le plan théorique et sur le plan moral, un placement extraordinaire mais sur le plan économique et financier, c'est un placement qui rapporte peu. Or, il convient et sans hypocrisie aucune de dire que le souci primordial que nous avons dans ce débat, c'est de faire en sorte que les finances provinciales demain soit améliorées. Si ça passe par un placement via des fonds éthiques tant mieux, si cela ne peut pas se faire immédiatement, je ne vous dirais pas tant pis mais je vous dirais qu'il y a des choix à faire. Et la majorité les fera dans ce sens.

Quant à la réflexion de M. DRION, je regrette qu'il soit sorti si brusquement. Je connais sa courtoisie, je sais qu'il aime écouter les réponses que je formule habituellement lorsque nous discutons de budget et autre chose.

Soit, je sais que son groupe fidèle lui rapportera mes propos. Il va de soi qu'il n'est nullement question de remettre en question les compétences de Mme CHEVALIER, Député en charge des affaires sociales, et qui a pour mission de traiter les

pensions de notre personnel mais avant toute chose, et peut être précipitamment, nous nous sommes trop vite penchés sur cette désignation et il me semble effectivement que l'aspect financier est davantage premier dans ce dossier et qu'il convient, avant tout, vu l'impact budgétaire, que les mesures pouvant être prises par OGEOFUND et la surveillance financière et budgétaire qui doivent être faites, ressort davantage du député en charge des finances.

Donc, je pense que l'amendement proposé par les deux groupes MR, PS en totale harmonie, vise simplement à une amélioration technique de la préparation et la présentation du dossier. Je vous remercie pour votre attention.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci M. le Député. Je voulais vous proposer de passer au vote sur la proposition amendée. Si on est pas d'accord, on vote d'abord sur l'amendement d'abord et puis sur la décision amendée après. On fait en deux temps ? Oui. D'accord. Nous passons au vote de l'amendement.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, M. POUSSART

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Le groupe CDH-CSP, le groupe Ecolo.

(Voir procès-verbal officiel).

Nous votons maintenant sur la décision totale telle qu'elle a été et maintenant amendée.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, M. POUSSART.

Qui est contre ? Le groupe Ecolo.

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

La décision est adoptée.

**Document 07-08/138 : Budget 2008 - 2<sup>ème</sup> série de modifications budgétaires**

(Voir rapport).

**Document 07-08/139 : Emprunts de couverture des dépenses extraordinaires de 2008 - 3<sup>ème</sup> série**

(Voir rapport).

Mme LA PRESIDENTE.- Point 13 de l'ordre du jour : document 07-08/138 et Point 14 de l'ordre du jour : document 07-08/139, ces dossiers ont été soumis à l'examen de la septième commission en date du mercredi 18 juin 2008. J'invite le rapporteur Mme Lydia BLAISE à nous en faire connaître les conclusions.

Mme BLAISE, rapporteur (à la tribune).- Madame la Présidente, Chers Collègues, ayant pris connaissance des ajustements proposés au budget 2008. Les membres de la septième commission se sont réunis mercredi afin d'en débattre et obtenir des informations supplémentaires.

Ainsi l'augmentation des dépenses de plus de 40% de l'article 706/620/000 libellé « internats rémunérations » a soulevé une première interrogation. Mme la Directrice a fait remarquer que d'une manière générale, tous les postes rémunérations avaient été revus à la hausse pour répondre au second saut d'index suite à l'inflation générale du moment. De plus, dans le cas précis évoqué ici, est venu s'ajouté un changement dans la hiérarchie des internats : celui de Liège qui relevait préalablement de l'enseignement supérieur non universitaire (article 741/620/000 qui lui décroît en conséquence) a maintenant rejoint le pool des internats.

Une seconde question avait trait à la création du poste 700/613/284 intitulé « enseignement-location équipement didactique » auquel un montant de 207.020 € est proposé à être affecté. Il fut répondu que les établissements recourent effectivement de plus en plus à des contrats de leasing de matériel plutôt qu'à un achat. En conséquence, c'est l'article 701/244/200 du budget extraordinaire dédié à l'acquisition de matériel qui se voit diminué d'un montant équivalent de 207.020 €.

Après explications, M. le Président a fait procéder au vote et la commission vous propose par 9 voix pour et 4 abstentions d'arrêter les modifications proposées au budget 2008.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Mme la Conseillère. Allez-y, passez directement au deuxième.

Mme BLAISE, rapporteur (à la tribune).- Dans la foulée, les commissaires avaient l'opportunité de s'exprimer sur l'ajustement des emprunts destinés à couvrir les dépenses extraordinaires du budget 2008 pour un montant global de 15.680.641 € soit une augmentation de 48.000 €. Aucune question ne fut soulevée et la commission vous suggère également par 9 voix pour et 4 abstentions d'arrêter les nouveaux montants proposés.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Mme BLAISE. Avant d'ouvrir la discussion, je suppose que vous avez remarqué que vous avez sur vos bancs la copie de l'avis de la Cour des Comptes sur lequel aucune remarque n'a été formulée. J'ouvre la discussion générale. Qui souhaite intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la commission.

Nous pouvons voter sur les deux points. Oui ? Non, vous préférez séparés.

Point 13 de l'ordre du jour : budget 2008 - 2<sup>ème</sup> série de modifications budgétaires.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, M. POUSSART.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Le groupe CDH-CSP, le groupe Ecolo.

(Voir procès-verbal officiel).

Point 14 de l'ordre du jour : emprunts de couverture des dépenses extraordinaires de 2008 - 3<sup>ème</sup> série.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe Ecolo.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Le groupe CDH-CSP, M. POUSSART.

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte ladite résolution.

**Document 07-08/142 : Centre Hospitalier Régional de la Citadelle - Modifications statutaires**

(Voir rapport).

Mme LA PRESIDENTE.- Point complémentaire n°2 de l'ordre du jour : document 07-08/142. Ce document a été soumis à l'examen de la première commission en date du lundi 16 juin 2008. J'invite le rapporteur M. Eric JADOT à nous en faire connaître les conclusions.

M. JADOT, rapporteur (à la tribune).- Madame la Présidente, Chers Collègues, votre première commission a examiné le point relatif aux modifications statutaires du Centre Hospitalier Régional de la Citadelle. Ce point n'a fait l'objet d'aucune question, ni remarque et c'est par 11 voix pour et 4 abstentions

que votre première commission vous propose d'adopter ce point.  
Merci.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci M. le Conseiller. J'ouvre la discussion générale. Qui souhaite intervenir ? Personne. Je clos la discussion.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe Ecolo, M. POUSSART.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

**Document 07-08/140 : Avis sur le projet de budget 2009 de l'Etablissement d'Assistance Morale du Conseil Central Laïque de la Province de Liège**

(Voir rapport).

Mme LA PRESIDENTE.- Point complémentaire n°3 de l'ordre du jour : document 07-08/140. Ce document a été soumis à l'examen de la septième commission en date du mercredi 18 juin 2008.

J'invite le rapporteur M. Alain DEFAYS à nous en faire connaître les conclusions.

M. DEFAYS, rapporteur (à la tribune).- Madame la Présidente, Chers Collègues, votre septième commission a donc examiné hier le point 07-08/140 relatif au projet de budget 2009 de l'Etablissement d'Assistance Morale du Conseil central Laïque de la Province de Liège.

Un commissaire s'étonne car les chiffres dans les documents indiquent une augmentation 15% entre les comptes 2007 et le budget 2008. Le Député provincial a demandé aux responsables du Conseil Central Laïque de la Province de Liège les voix de rationalisation mais nous n'avons pas les moyens légaux sur les choix d'opportunité des dépenses car il s'agit de dépenses de transfert.

De plus, il n'y a pas de représentant provincial au Conseil d'Administration donc pas d'influence sur la rationalisation possible et souhaitée par le Député provincial.

De plus, le député provincial reconnaît, c'est vrai, une progression trop importante mais les implantations se sont

planifiées depuis la création en 2003 et aujourd'hui la couverture est presque totale puisque seulement une seule implantation. On peut donc espérer une stabilisation voire même une rationalisation de ce budget. C'est le souhaite qu'évoque le Député pour l'avenir.

Sur base de quoi, votre septième commission par 8 voix pour adopte et 4 abstentions, le projet de résolution annexé au rapport du Collège provincial relatif à l'avis sur le projet 2009 de l'Etablissement d'Assistance Morale du Conseil Central Laïque de la Province de Liège. Merci de votre attention.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci M. le Conseiller. J'ouvre la discussion générale. Qui souhaite intervenir ? Monsieur le Député ? Je vous en prie.

M. Christophe LACROIX, Député provincial (à la tribune).- Madame la Présidente, Chers Collègues, je voudrais remercier M. DEFAYS pour son rapport. Néanmoins, je voudrais nuancer un aspect de celui-ci. En ce sens, que si c'est vrai que la Province n'est pas représentée au conseil d'administration, parce que la loi de 2002 prévoit qu'il s'agit du gouverneur pour représenter en principe les provinces ce qui convient toujours bien en Flandre mais qui ne convient plus en Wallonie.

Il n'empêche que les réunions que nous avons, avec les responsables de l'organisme en question, font que ils ont bien pris conscience de l'intérêt de rationaliser et ils ont fait des efforts à tel point que aujourd'hui le budget 2009 par rapport au budget 2008 est nettement amélioré et que les légères augmentations en matière de personnel sont liées essentiellement à l'indexation et à l'évolution barémique.

Passez moins l'expression que le taux de couverture en terme de laïcité en Province de Liège arrive à son terme et que donc, en principe, la demande de subvention à la Province qui sera fait par cette organisme devrait suivre une courbe très lissée et non plus connaître les évolutions importantes mais tout à fait logique dans le déploiement de la laïcité depuis le financement par la Province de cette activité depuis 2003. Je vous remercie.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci M. le Député provincial. J'ouvre la discussion générale. Qui souhaite intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe Ecolo, M. POUSSART.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

**Document 07-08/143 : Services provinciaux : Marché de fournitures - Mode de passation et conditions de marché pour l'acquisition de mobilier divers - Pot commun - Marché stock 2008-2009 pour divers établissements provinciaux**

(Voir rapport).

Mme LA PRESIDENTE.- Point complémentaire n°4 de l'ordre du jour : document 07-08/143. J'invite le rapporteur M. André STEIN à nous en faire connaître les conclusions.

M. STEIN, rapporteur (à la tribune).- Madame la Présidente, Chers Collègues, votre septième commission a examiné, hier, le document 07-08/143 concernant le marché de fournitures en vue de l'acquisition de biens mobiliers divers visant à améliorer les conditions de travail des agents provinciaux ainsi que l'image de la Province (vis-à-vis du public).

Les commissaires présents n'ont posé aucune question ni aucune remarque. Le projet de résolution a été approuvé par 8 voix pour, 0 voix contre, 4 abstentions.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci M. STEIN. J'ouvre la discussion générale. Qui souhaite intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe Ecolo, M. POUSSART.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

**Document 07-08/144 : Services provinciaux : Marché de travaux - Travaux de rénovation du Musée de la Vie Wallonne - Lot 2 - Installations électriques - Avenant n°2 pour travaux modificatifs et supplémentaires**

(Voir rapport).

Mme LA PRESIDENTE.- Point complémentaire n°5 de l'ordre du jour : document 07-08/144. Ce document a été soumis à l'examen de la huitième commission en date du lundi 16 juin 2008. J'invite le rapporteur M. Michel LEMMENS à nous en faire connaître les conclusions.

M. LEMMENS, rapporteur (à la tribune).- Madame la Présidente, Chers Collègues, votre huitième commission s'est réunie ce lundi 16 juin 2008. Nous avons examiné le principe d'un deuxième avenant pour les travaux d'électricité supplémentaire pour un montant de l'ordre de 125.000 €.

La Directrice du Service technique Provincial rappelle d'emblée qu'un premier avenant avait été présenté en décembre 2006 au Conseil provincial pour un montant de 117.500 €.

Le nouvel avenant proposé aujourd'hui repose sur une série de demandes de dernières minutes rendues nécessaires à la concrétisation des techniques mises en œuvres pour la scénographie : tracé des gaines, peintures des gaines murales, câblages scénographiques, renforcement des chapes, détection incendie, adaptation des installations électriques, et amélioration de gestion de l'installation vidéo. La dépense résultant de ces travaux modificatifs et supplémentaires pourra être mise à charge dans un article budgétaire dont le solde est de 150.000 € et accordé dans le cadre des modifications budgétaires de mars 2008.

Un membre s'inquiète s'il n'y aura pas encore d'autres demandes du même type. Le Député indique que ce ne sera pas le cas. Un autre membre demande si ces changements de dernières minutes n'ont pas entraîné la démolition de travaux déjà réalisés.

Le Député répond que les demandes sont arrivées à temps et que rien n'a dû être arraché.

Un autre membre s'étonne de ne plus voir de clauses environnementales dans cet avenant.

La Directrice indique que les clauses étaient présentes dans le cahier des charges initial et qu'elles s'appliquent toujours à cet avenant. Il n'y aura pas d'autre question.

Notre commission vous propose d'approuver l'avenant proposé par 9 pour - 0 non et 4 abstentions.

Je vous remercie.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci M. le Conseiller. J'ouvre la discussion générale. Qui souhaite intervenir ? Personne. Je clos

la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe Ecolo, M. POUSSART.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

### **VIII.- Approbation du procès-verbal de la séance précédente**

Mme LA PRESIDENTE.- Aucune réclamation n'ayant été déposée en ce qui concerne la rédaction du procès-verbal de la réunion du 5 juin 2008, je le déclare approuvé. Je vous rappelle que la septième commission (Finances et Services provinciaux) se réunira le mardi 24 juin 2008 à 17h30', au Palais provincial, et portera sur la présentation par le Centre international de recherches et d'informations sur l'économie publique, sociale et coopérative (C.I.R.I.E.C.) des finances provinciales.

Je dois aussi vous dire que la date du prochain Conseil, qui aura lieu en septembre, n'a pas encore été fixé. Considérez quand même que ce sera le dernier jeudi sauf imprévu.

Je tiens ici à vous souhaiter de bonnes vacances, que ce soit chez vous ou à l'extérieur ou à l'étranger, que vous reveniez plein de dynamisme et surtout de sagesse pour la prochaine réunion. Bonnes vacances et bon retour à tous.

### **IX.- Clôture de la réunion**

Mme LA PRESIDENTE.- Je déclare la réunion close.

- La séance est levée à 17H30'.

